

ÉVOLUTION POSITIVE DES TAUX DE COUVERTURE DES CAISSES DE PENSION

État des lieux des taux de couverture

L'Étude des caisses de pension suisses 2024 de Swisscanto et la l'Étude comparative des caisses de pension récemment publiée par Weibel Hess & Partner AG montrent que les taux de couverture de la plupart des caisses de pension sont bons. Certes, dans les années 2008, 2009, 2018 et 2022, ils ont certes diminué de manière significative en raison d'un environnement de placement difficile. Mais la plupart des institutions de prévoyance ont réussi à améliorer leur situation financière. Selon l'Étude de Swisscanto, le taux de couverture moyen des institutions de prévoyance de droit privé était de 113,5% fin 2023, celui des institutions de prévoyance de droit public entièrement capitalisées de 106% et celui des institutions de prévoyance de droit public partiellement capitalisées de 84,7%. Les études mentionnées se trouvent ici :

<https://pensionstudv.swisscanto.com/24/fr> | <https://www.pensionskassenvergleich.ch/>

Qu'indique le taux de couverture ?

Il s'agit du rapport entre les engagements d'une caisse de pension et la fortune de prévoyance disponible. Les engagements comprennent les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des retraités, ainsi que les réserves techniques. De l'autre côté du bilan, la fortune de prévoyance se compose principalement de titres tels que des actions, des obligations, des biens immobiliers, etc. Ces actifs investis sont soumis aux fluctuations du marché. Pour rester stable en période de crise économique, il faut constituer des réserves suffisantes pendant les bonnes années boursières. Ces dernières années, les caisses de pension ont pu augmenter leurs réserves de fluctuation de valeur et donc leur taux de couverture. Un taux de couverture de 100 % montre qu'une institution de prévoyance peut remplir ses obligations de prévoyance, mais qu'elle ne dispose pas de réserves de fluctuation de valeur. C'est pourquoi il convient de viser un "bon taux de couverture" à un niveau plus élevé (valeur cible entre 115% et 120%).

Les taux de couverture sont-ils comparables ?

La réponse est brève : la comparaison est souvent boiteuse, car les valeurs de calcul techniques sous-jacentes doivent être connues. Les caisses de pension ont une certaine liberté dans le calcul de leurs engagements au passif du bilan. Pour les assurés actifs, les engagements correspondent aux prestations de libre passage et sont donc inscrits au bilan de manière uniforme par toutes les caisses de pension offrant

des prestations de vieillesse en primauté des cotisations. Une attention particulière est accordée aux bases techniques pour le calcul des capitaux de prévoyance des retraités. Pour ce faire, les caisses de pension utilisent des tables de mortalité reconnues (tables de génération ou tables périodiques) pour déterminer l'espérance de vie possible et calculent une hypothèse de rendement pour la durée des phases de rente futures. Cette hypothèse de rendement définit ce que l'on appelle le taux technique. Plus ce taux est bas, plus le calcul est prudent et plus le capital de prévoyance sera élevé à la date de clôture du bilan. Une règle empirique courante veut que le capital de prévoyance des retraités augmente d'environ 5% si le taux d'intérêt technique est réduit de 0,5%, ce qui entraîne une détérioration du taux de couverture (l'ampleur dépend de la part du capital de prévoyance des retraités dans le capital de prévoyance total nécessaire). Ces dernières années, les caisses de pension ont baissé leur taux d'intérêt technique, mais depuis fin 2022, certaines caisses l'ont à nouveau légèrement relevé. Si une caisse de pension choisit une "table de génération" pour les tables de mortalité, le taux de couverture sera légèrement inférieur, car l'augmentation future de l'espérance de vie est ici prise en compte.

Et la part des retraités ?

La part des retraités est très importante pour l'évaluation de la structure d'une caisse de pension. Les caisses de pension avec une part importante de retraités sont nettement plus difficiles à assainir en cas de découvert (mauvaise capacité de risque structurelle), car les retraités ne peuvent quasiment pas être impliqués dans un assainissement. En outre, le taux d'intérêt technique dans les capitaux des bénéficiaires de rentes détermine la majeure partie du rendement théorique nécessaire pour que le taux de couverture puisse être maintenu au même niveau pendant un an. Cela signifie que dans une caisse de pension à forte proportion de retraités, il y a moins de moyens à disposition pour des intérêts plus élevés sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs.

Conclusion

Pour évaluer un taux de couverture, il faut connaître les paramètres utilisés - en particulier pour une comparaison entre plusieurs caisses de pension.

Nouvelles entrées de blog

- 03.07.2024 – La Suisse est à la pointe de la régulation des cryptos
- 08.07.2024 – Le marché hypothécaire poursuit sa croissance en 2023

Lire la suite dans le blog de Mendo : <https://mendo.ch/fr/blog/>

Ne pas toucher aux obligations ?

Quel est l'intérêt actuel d'investir dans des obligations en francs suisses ? Faut-il conserver les placements existants ou même les développer ? Après la pandémie, le niveau des taux d'intérêt en Suisse a rapidement augmenté jusqu'à fin 2022, entraînant de grosses pertes dans les portefeuilles obligataires. L'année dernière, cette tendance s'est inversée et les taux d'intérêt ont baissé, ce qui a permis de réaliser de beaux bénéfices dans les portefeuilles d'obligations. Cette année, le niveau des taux d'intérêt a plutôt fluctué latéralement. Que se passera-t-il si les taux d'intérêt des obligations reviennent à un niveau normal ? Un coup d'œil sur le passé et surtout sur le taux d'inflation peut aider à répondre à cette question. Selon l'étude de performance publiée chaque année par Pictet, le taux d'inflation moyen s'est élevé à 1,9% au cours des 98 années qui ont suivi le début des mesures. Durant la même période, le rendement des obligations suisses de qualité de placement était de 4,0% (base : Swiss Bond Index Total Return AAA-/BBB). Le rendement réel des obligations suisses de bonne qualité s'élevait à 2,03% entre 1926 et 2023 (98 ans). Aujourd'hui, le rendement réel de telles obligations est légèrement négatif (le taux d'inflation était de 1,3% en juin, le rendement à l'échéance est de 1,09% fin juin pour une durée de 7,12 ans et une solvabilité moyenne de AA). Il n'existe donc pas aujourd'hui de "situation normale en matière de taux d'intérêt". En 2022, l'indice sous-jacent a enregistré une perte annuelle de 12,1%, en raison de la hausse rapide des taux d'intérêt à l'époque. Qu'en est-il aujourd'hui ? Si le niveau des taux d'intérêt se normalise pour atteindre des valeurs historiques, les taux d'intérêt (à plus long terme) devraient à nouveau augmenter, même si les taux d'inflation devaient encore baisser un peu plus. Dans l'optique actuelle, les investisseurs privés n'ont aucun intérêt à investir dans des obligations à plus long terme. Dans le domaine des placements de taux d'intérêt, il est recommandé de placer des capitaux sur le marché monétaire ou dans des obligations à court terme afin de ne pas être touché par une nouvelle hausse des taux d'intérêt et de ne pas subir de pertes.

Traitement fiscal d'une indemnité en capital versée par l'employeur

Les indemnités de départ versées par l'employeur sont imposables au taux plein (art. 36 LIFD) avec les autres revenus du contribuable (art. 17 al. 1 et art. 23 let. a ou c LIFD). Un versement assimilable à la prévoyance (combler une lacune de prévoyance jusqu'à la retraite) bénéficie d'un taux d'imposition privilégié, ce qui signifie qu'il est imposé séparément et soumis à un impôt annuel complet (pour la Confédération, à 1/5 du barème ordinaire). Les conditions cumulatives pour cela sont les suivantes :

- Le contribuable quitte l'entreprise après avoir atteint l'âge de 55 ans,
- Son activité principale est définitivement abandonnée ou doit être abandonnée et
- Une lacune dans sa prévoyance résulte du départ de l'entreprise dans son institution de prévoyance. L'analyse se fait au moment du versement de l'indemnité en capital.

Tribunal fédéral, arrêt 9C_237/2023

La propriété du logement reste très prisée en Suisse

Au deuxième trimestre 2024, les prix ont également augmenté par rapport au même trimestre de l'année précédente, comme le montre l'indice des prix de transaction Raiffeisen établi par Raiffeisen Suisse. Concrètement, les prix des maisons individuelles ont augmenté de 1,3 % entre avril et juin par rapport au trimestre précédent, a indiqué Raiffeisen le 5 juillet 2024. Les propriétés par étage ont également enregistré une légère hausse des prix de 0,5%. Par rapport au même trimestre de l'année précédente, les maisons individuelles sont aujourd'hui 3,8% plus chères et les propriétés par étage 2,4%. L'évolution des prix s'est toutefois aplanie.